

Plan de synthèse

CANTON DU VALAIS ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE

PLAN N° 7 (5)

CADASTRE FORESTIER

<u>Légende</u>

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs

Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.



Le Géomètre



L'ingénieur forestier

Le Service des Forêts et du Paysage



Martigny, le 12 janvier 2017

1:1000

